

REGISTRE CANICULE 2026

Inscription volontaire auprès du CCAS

Pourquoi cette inscription ?

En cas de fortes chaleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut vous contacter afin de s'assurer que vous allez bien et, si nécessaire, vous proposer une aide adaptée.

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est ouverte aux personnes résidant à domicile :

- âgées de 65 ans et plus
- âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail
- en situation de handicap

Vos coordonnées

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email (facultatif) :

Votre situation (facultatif – utile en cas d'intervention)

- Je vis seul(e)
- Je vis en couple
- Je bénéficie d'une aide à domicile / d'un suivi

Personne à contacter en cas de besoin

Nom – Prénom :

Lien avec vous :

Téléphone :

Demande d'inscription

- Je demande mon inscription sur le registre communal des personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule

Fait à :

Le :

Signature :

Informations sur le traitement des données

Les informations recueillies sont enregistrées par le CCAS de Pont-Sainte-Maxence afin d'organiser le suivi des personnes vulnérables en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, conformément aux articles L.116-3 et R.121-2 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Ces données sont utilisées exclusivement par le maire et peuvent être transmises au préfet en cas d'activation du plan. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du dispositif et font l'objet d'une mise à jour annuelle.

Conformément à la réglementation sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le CCAS.